



**Communauté de communes Vézère
Monédières Millesources**

15 Avenue du Général de Gaulle

19260 TREIGNAC

Création d'une maison de santé à CHAMBERET

Architecte

Jean MOULY Architecte
2, Rue des Soeurs de Nevers
19000 TULLE
Tel : 05 44 41 02 29
Email : jean.mouly@architectes.org

BET Structures

SIGMA SARL
6, Rue Chanoine Antoine Broquin
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tel : 05 55 88 37 28
Email : sigma.brive@wanadoo.fr

BET Fluides

Limousin-Auvergne-Ingénierie
14 quai Baluze
19000 TULLE
Tel : 05 55 26 00 91
Email : contact@lai19.fr

Economiste

BET DELOMENIE SARL
51 quai Aristide Briand
19000 TULLE
Tel : 05 55 26 34 96
Email : delomenietulle@wanadoo.fr

C . C . T . P .

**Lot N°07 REVETEMENTS DE SOLS ET MURS
COLLES**

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

DEFINITION DE LA PRESTATION

Le CCTP du présent lot concerne les travaux du Lot N°07 REVETEMENTS DE SOLS ET MURS COLLES à exécuter pour la Création d'une maison de santé à CHAMBERET pour le compte de la Communauté de communes Vézère Monédières Millesources à TREIGNAC (19-CORREZE).

DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 26.2 : Chapes à base de liants hydrauliques
DTU 52 : Revêtement de sols scellés
DTU 53.1 : Revêtements de sol textiles
DTU 53.2 : Revêtements de sol plastiques collés.

Elles seront soumises en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

Cahier des charges de préparation des supports courants en vue de la pose de revêtements de sols minces
Cahier du CSTB 286 N° 50.02
Règles professionnelles de préparation des supports courants en vue de la pose de revêtements de sols minces
Tolérances de planéité des supports et de l'ouvrage fini
Normes françaises AFNOR qualitatives et dimensionnelles
Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres.

ANNEXES

A/ Note commune

Les entrepreneurs devront :

Vérifier tous les ouvrages et quantités portés au devis quantitatif, chacun en ce qui le concerne, compléter éventuellement ce document pour obtenir une parfaite exécution des travaux qui seront traités à prix global et forfaitaire, sans aucune majoration, y compris pour difficultés d'exécution.

NOTE IMPORTANTE

Chaque entreprise devra vérifier les quantités fournies au dossier de consultation et ne pourra les contester après signature de son marché.

Les éventuelles modifications de quantités seront bien spécifiées "Positionner la nouvelle quantité sous celle fournie à la consultation".

Le mode de métré et le sous détail pourront être fournis à l'entreprise adjudicataire suivant les principes de la circulaire du 9 mars 1982.

B/Montant de l'offre

Pour chiffrer sa proposition, l'entreprise devra disposer du dossier comportant les éléments suivants :

- Un dossier de plans complet
- Un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) tous corps d'état ou par lot
- Un DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) de son lot
- Un CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- Un RC (Règlement de la Consultation)
- Un AE (Acte d'Engagement)

C/Fin de chantier

A l'issue des travaux, l'entrepreneur fournira au Maître d'ouvrage (en 3 exemplaires) un dossier complet comprenant :

- Modifications apportées au dossier
- Fiches techniques des matériaux employés
- Fiches d'entretien des matériaux employés certifiés par le fabricant.

QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE

Généralités

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des Normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'architecte.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'architecte. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en oeuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP.

Le recours aux produits et matériaux apportant une plus value environnementale est favorisé.

Manutention/Protection

Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur.

Celui-ci sera entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception, devra prendre toutes les précautions pour que les éléments ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier.

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES**Sommaire**

07.1 PREPARATIONS DES SOLS	1
07.1.1 Ragraéage	1
07.1.2 Reprise de sol	1
07.1.3 Reprise de plinthes	2
07.2 FINITION DES SOLS	2
07.2.1 Linoléum	2
07.3 FINITION DES MURS	2
07.3.1 Faïence/Grés	2
07.4 DIVERS	3
07.4.1 Barre de seuil	3
07.4.2 Profil de dilatation	3
07.4.3 Protection/Nettoyage	4

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES**07.1 PREPARATIONS DES SOLS**07.1.1 **Ragréage**07.1.1.1 **Béton**

07.1.1.1.1 Sols existants P3.

Réalisation d'enduit pour le ragréage et le lissage des sols des Ets WEBER et BROUTIN référence Weber niv pro ou techniquement équivalent, à mettre en oeuvre sur des sols béton neufs compris préparation et nettoyage préalable du support (ponçage des résidus de colle, dépoussiérage soigné, rebouchages de trous, etc...), primaire d'accrochage, reprise des flashes gâchage mécanique et application d'une première passe tirée à zéro pour remplir les pores, application finale du mortier autonivelant, réglage de l'épaisseur avec une lisseuse et débullage à l'aide d'un rouleau débulleur une fois le niveau souhaité atteint, ainsi que toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Comportement au feu : A1
Classement : P3
L'épaisseur minimale : 3 mm.

Nota : Réalisation de joints souples en périphérie de toutes les canalisations traversant le sol avant la mise en oeuvre du mortier.

► **Localisation :**

Pour ragréage dans l'ensemble des locaux recevant un revêtement de sol linoléum dans le bâtiment en extension.

07.1.1.2 **Carrelage**

07.1.1.2.1 Carrelages existants - P3.

Réalisation d'enduit pour le ragréage et le lissage des sols des Ets WEBER et BROUTIN référence Weber niv pro ou techniquement équivalent, à mettre en oeuvre sur des sols existants compris préparation et nettoyage préalable du support (sondage des carreaux, remplacement de ceux déscellés par un mortier de résine, rebouchages de trous, etc...), primaire d'accrochage, reprise des flashes gâchage mécanique et application d'une première passe tirée à zéro pour remplir les pores, application finale du mortier autonivelant, réglage de l'épaisseur avec une lisseuse et débullage à l'aide d'un rouleau débulleur une fois le niveau souhaité atteint, ainsi que toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Comportement au feu : A1
Classement : P3
L'épaisseur minimale : 3 mm.

Nota : Réalisation de joints souples en périphérie de toutes les canalisations traversant le sol avant la mise en oeuvre du mortier.

► **Localisation :**

Pour ragréage dans dégagement secrétariat et salle d'attente du bâtiment existant.

07.1.2 **Reprise de sol**07.1.2.1 **Carrelage**

07.1.2.1.1 Reprise en carrelage identique à l'existant.

L'entreprise devra la reprise des sols en carreaux de carrelage identique à l'existant, posé avec une colle adapté au support compris nettoyage préalable, ragréage, découpes et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Nota : L'entreprise devra prévoir au préalable le rebouchage au mortier de l'emprise du bac à douche déposé par la plombier dans salle de réunion.

► **Localisation :**

Pour reprise de sol au droit des cloisons modifiées dans dépôt, salle de réunion, et bureau médical 1 et 2 dans le bâtiment existant, suivant plans et indications de l'architecte.

07.1.3 **Reprise de plinthes**

07.1.3.1 **Carrelage identique à l'existant**

07.1.3.1.1 Reprise de plinthes carrelage

L'entreprise devra la fourniture et pose de plinthes en carreaux de carrelage identique à l'existant, posé avec une colle adapté au support compris dépose des plinthes existantes, rebouchage, nettoyage préalable, découpes et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

► **Localisation :**

Pour reprise de plinthes en périphérie du local ménage, au droit des cloisons neuves dans dépôt et sur pan de mur (côté kitchenette) dans salle de réunion, suivant plans et indications de l'architecte.

07.2 FINITION DES SOLS

07.2.1 **Linoléum**

07.2.1.1 **En lés**

07.2.1.1.1 Lés Linoléum - U4.P3. ép 2,5 mm

Fourniture et pose d'un revêtement linoléum en lés sur support jute et composé d'huile de lin, de résines naturelles, de farines de liège et de bois, de charges minérales et de pigments des Ets TARKETT Bâtiment gamme Linosom Vénéto XF² Compact et Etrusco XF² Compact ou techniquement équivalent posé avec une colle adaptée au support (émulsion acrylique) compris nettoyage préalable, découpes, joints soudés à chaud par cordon d'apport en pose bord à bord, relevés en plinthes de 10 cm de hauteur avec forme d'appui et profil d'arrêt et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU, Avis technique et normes en vigueur.

Mise en oeuvre :

La température ambiante au sol du local doit être supérieure à 15 °C, l'hygrométrie entre 40 et 60%.

Le support doit être plan, lisse, sec, sain, normalement absorbant et non exposé aux remontées ultérieures d'humidité.

Caractéristiques :

Epaisseur:2,5 mm (Cl : U4-P3-E1/2-C2)

Efficacité acoustique : 6 dB

Poid total : 3000 g/m²

Coloris : Au choix de l'architecte parmi la gamme complète du fabricant

► **Localisation :**

Pour revêtements de sol dans secrétariat, accueil-dégagement, dasri, dégagement propre, cabinet kinésithérapeute, box, osthéo-podologue, dentiste, stérilisation, panoramique, rangement, WC, WC PMR, ophtalmologiste, gynécologue, écographie, cabinets infirmiers 1 et 2 et placards attenants compris relevés en plinthes en périphéries de locaux du bâtiment en extension.

07.3 FINITION DES MURS

07.3.1 **Faïence/Grés**

07.3.1.1 **Préparation du support**

07.3.1.1.1 Système de protection à l'eau sous carrelage

Système de protection à l'eau sous carrelage des Ets WEBER type Weber.sys Protec ou techniquement équivalent comprenant :

°Nettoyage et dépolissage des supports

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

- °Application d'un primaire à base de résine synthétique en dispersion et adjuvants spécifiques type Weber.prim RP
- °Application d'une 1ère couche du produit en pâte prête à l'emploi de couleur bleue composée de résines synthétiques, charges minérales fines, adjuvants spécifiques à l'aide d'un rouleau laine à raison de 400 g/m²
- °Marouflage de la bande d'étanchéité BE14 dans la première couche pour renforcer les angles (jonction mur-mur et mur-sol)
- °Après séchage de la 1ère couche et application d'une 2ème couche du produit en pâte prête à l'emploi de couleur bleue composée de résines synthétiques, charges minérales fines, adjuvants spécifiques à l'aide d'un rouleau laine à raison de 400 g/m² et perpendiculairement à la 1ère

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

► **Localisation :**

Pour imperméabilisation liquide sous l'ensemble du revêtement de faïence prévu à l'article ci-dessous.

07.3.1.2 **Faïence - Pose collée -**

07.3.1.2.1 **Faïence 15 x 15 ou 20 x 20.**

Carreaux de faïence à pâte blanche recouvert d'émail vitrifié lisse à bords ronds des Ets VILLEROY & BOCH série Colorvision ou techniquement équivalent posés avec une colle adaptée au support, compris nettoyage, préparation du support, découpes soigneuses, joints, profils de finition et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Epaisseur mini : 5,80 mm

Format : 15 x 15 ou 20 x 20

Coloris et calepinage : Plusieurs coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant

► **Localisation :**

Pour revêtement mural en faïence en périphérie des locaux dasri, WC PMR, WC et stérilisation sur 150 cm ht et au droit des paillasse sur 60 cm ht dans cabinet kinésithérapeute, osthéo-podologue, dentiste, ophtalmologiste, gynécologue, cabinets infirmiers 1 et 2 du bâtiment en extension et en périphérie du local ménage sur 150 cm ht et au droit de la kichenette sur 60 cm ht dans salle de réunion du bâtiment existant suivant plans et indications de l'architecte.

07.4 **DIVERS**

07.4.1 **Barre de seuil**

07.4.1.1 **Barre de seuil**

07.4.1.1.1 **Seuil aluminium.**

Profil de seuil en aluminium naturel des Ets DINAC ou techniquement équivalent compris découpes fixation invisible par vissage et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

► **Localisation :**

Pour barre de seuil au droit des portes extérieures sur dégagement propre, local dasri, accueil-dégagement et dégagement côté cabinet kinésithérapeute et au droit des portes intérieures sur salle d'attente et dégagement-secrétariat.

07.4.2 **Profil de dilatation**

07.4.2.1 **Aluminium**

07.4.2.1.1 **Profils de dilatation en sol.**

Profil de dilatation en sol des Ets DINAC ou techniquement équivalent, composé d'équerre en aluminium et de joint souple de dimensions appropriées, fixations chevillées et vissées compris découpes, accessoires et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Largeur : 120 mm
Finition : Aluminium anodisé naturel

► **Localisation :**

Pour profil de sol sur joint de dilatation dans dentiste et dégagement et au droit des passages sur salle d'attente et dégagement secrétariat depuis accueil-dégagement et secrétariat du bâtiment en extension.

07.4.3 **Protection/Nettoyage**

07.4.3 1 L'ensemble suivant CCTP.

L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en oeuvre de ses produits. De plus elle devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur. Elle devra tenir compte des demandes énumérés dans le P.G.C. L'entreprise devra également un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.